



## Mariage entre un demandeur d'asile et une anglaise

Par **CARMMA**, le **20/05/2010** à **15:49**

Bonjour,  
je suis un demandeur et copine une anglaise nous avons un enfant de 4mois  
je depose un dossier pour le mariage à la mairie , je suis surpris par la reponse de la mairie qui  
dis que mes documents doivent etre légalises par mon consulat avant de me marier,  
Que dois je faire? est ce que me rendre dans mon consulat etant demandeur d'asile?  
Merci d'avance pour votre reponse

Par **chris\_idv**, le **04/06/2010** à **11:39**

Bonjour,

La réponse que vous avez reçu de la mairie est tout à fait justifiée: vous pouvez vous marier  
mais il faut pour cela que tous les documents (forcément étrangers) que vous produisez  
soient traduits (si nécessaires) et authentifiés.

Cordialement,

Par **pseudonymee**, le **05/09/2010** à **02:03**

si vous demandez l'asile vous ne pouvez faire allégeance à votre pays d'origine. donc aucune

consultation de votre consulat ou ambassade. auquel cas votre demande d'asile serait rejetée. Igique si un maire veut refuser de vous marier, il doit trouver une autre excuse. valable, celle-ci.

Par **chris\_Idv**, le **05/09/2010** à **06:47**

Bonjour,

L'intervention précédente tient, de mon point de vue, davantage d'une tentative de polémique que du droit: Le maire n'a pas à chercher d'excuse, mais uniquement à appliquer la loi ... et la loi demande la production de document permettant de justifier de l'identité et de l'état civil avant le mariage:

[http://www.mariage.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=9](http://www.mariage.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=9)

Cordialement,

Par **eburnie**, le **16/09/2010** à **14:17**

moi je vois ça comme un piège car il sait tres bien qu'a tant que demandeur d'asile tout lien avec votre pays d'origine est rompu et que vous n'avez pas le droit d'etre en contact avec votre pays d'origine si vous voulez que votre demande d'asile soit acceptée donc en vous demandant de contacter votre pays d'origine il prêche le faut pour avoir le vrai c'est à dire trouver les preuves que votre demande d'asile est caduque non valable et ainsi bonjour la reconduite aux frontieres alors faites gaffe

Par **amajuris**, le **16/09/2010** à **20:05**

bjr,

la position du maire me semble cohérente.

il veut connaître l'identité exacte de la personne qu'il aura devant lui le jour du mariage comme la loi l'exige. les mariages blancs ou gris sont une réalité.

surtout quand on connaît les approximations des état civils de certaine pays.

comme votre copine est anglaise , essayez de vous marier en angleterre.

c'est peut être plus facile.

cdt